

ASSEMBLÉE NATIONALE10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2616

AMENDEMENT

présenté par

M. Sansu, M. Maurel, M. Tjibaou, M. Brugeronnes, Mme Bourouaha, M. Bénard, Mme Faucillon,
M. Castor, Mme K/Bidi, M. Lecoq, Mme Lebon, M. Maillot, M. Monnet, M. Rimane,
Mme Reid Arbelot, M. Peu et M. Nadeau

ARTICLE 79 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe GDR vise à s'opposer à cet article qui prévoit trois jours de carences pour les agents de la fonction publique.